



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 12 février 2020 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 4 du 30 janvier 2020 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Excusés : Mmes Sylviane Etienne, Katia Vuillaume, Maryline Courbat et MM. Laurent Courbat, Michel Choffat, Pascal Ackermann.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Jacques Carpentier et Christian Bonardo.

57 citoyennes et citoyens sont présents. Tous sont habilités à voter.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019.
2. Discuter et voter le budget 2020, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
3. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2020 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 212'350.- destiné à financer les travaux de mise en conformité – étapes 0 et 1 – de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'142.- destiné à financer les travaux d'amélioration des cabanes forestières de Courtemaîche et Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
6. Divers.

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1

Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019. Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2

Discuter et voter le budget 2020, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

M. le président passe la parole à Thierry Crétin, maire.

Thierry Crétin : je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée et comme responsable des finances, je vous communique quelques informations et chiffres.

- Services communaux : il n'y a pas de grands changements.
- Fiscalité : nous dépendons fortement des personnes privées, très peu des personnes morales. Nous sommes peu impactés par la nouvelle législation concernant les personnes morales.
- On accueille de nouveaux citoyens. La démographie a été positive l'année dernière.
- Frontaliers : nous encaisserons cette année la somme d'env. Fr. 180'000.-.
- Péréquation financière : nous sommes gâtés cette année, nous allons recevoir une somme de Fr. 482'859.- alors que nous avons reçu Fr. 249'013.- en 2019.
- A priorité, il s'agit d'une bonne nouvelle mais cela signifie que notre indice des ressources a diminué.
- La diminution voulue par le peuple de la fiscalité cantonale aura un impact sur nos finances ces prochaines années.
- On devra faire face à plus de charges, notamment celles liées à la nouvelle patinoire de Porrentruy qui je vous le rappelle a été acceptée démocratiquement par le peuple. Je me réjouis de voir cette infrastructure.
- Il faudra trouver des recettes et supplémentaires et réaliser des économies.
- Comme responsable des finances, mais également comme le Conseil communal, je ne suis pas satisfait du résultat que nous allons vous présenter ce soir. Des mesures seront prises. Je vous en parlerai dans les divers.

M. le président passe la parole à Michèle Cerf, receveuse communale.

Michèle Cerf : c'est la première année que nous élaborons le budget selon les normes de MCH2. Il est difficile de comparer avec celui de 2019 car un montant unique en 2019 peut être ventilé dans différents comptes de ce nouveau plan comptable.

Elle projette les rubriques une à une et les commente.

Rubrique 0120 – Conseil communal

Dominique Voirol : pourquoi une telle augmentation par rapport à 2019 ?

Michèle Cerf : comme je viens de le dire la comparaison est difficile car il y a plusieurs postes qui ont été ventilés. Les vacances et traitements n'ont pas été augmentés.

Rubrique 3410 – Complexe sportif

Joël Pape : ce montant de Fr. 13'500.- concerne uniquement le terrain de football de Courtemaîche ?

Angéline Ruchti, conseillère communale : oui. Ce terrain appartient à la commune. Nous avons signé une convention avec le FC Courtemaîche. Maintenant c'est eux qui ont cette responsabilité, y compris la tonte. Auparavant souvent, selon eux, le terrain n'était pas assez tondu ou trop tondu.

Joël Pape : celui qui est propriétaire d'un terrain doit l'entretenir. Le FC Courtemaîche vous donne combien ?

Angéline Ruchti : c'est nous qui versons Fr. 13'500.- à ce club pour ce travail conformément à la convention signée et nous n'encaissons plus la location de ce terrain qui se montait à Fr. 5'000.-. Avant la signature de cette convention, nous dépensions env. Fr. 20'000.- par année pour cette infrastructure.

Rubrique 3411 – Patinoire couverte d'Ajoie

Gérard Maillard : la charge communale annuelle se monte à Fr. 17'732.- ?

Thierry Créatin : oui c'est le montant connu à ce jour. Il n'est pas tenu compte des investissements en cours.

Rubrique 9631 – Biens immobiliers du PF – villa Courbat

Robert Prongué : je suis étonné du montant des produits de cet immeuble.

Michèle Cerf : les trois appartements sont loués.

Robert Prongué : mais vous ne tenez pas compte des intérêts hypothécaires ?

Michèle Cerf : si, ils sont dans les charges. Mais nous ne devons plus amortir les immeubles si leur valeur comptable correspond à leur valeur vénale. Si cette valeur baisse, nous devons amortir.

Hubert Froidevaux : vous parlez de la villa Courbat, mais c'est bien la maison « Chez Isidor » ?

Robert Prongué : oui.

Michèle Cerf cite la quotité d'impôt et les taxes telles que publiées dans le tous-ménages :

- Quotité d'impôt : 2.35
- Taxe cadastrale 0.20 0/00 (auparavant 0.12 0/00)
- Taxe des chiens Fr. 40.00 (auparavant Fr. 30.-)
- Taxe immobilière 1.20 0/00
- Taxe d'élimination des déchets Fr. 160.00 + TVA 7.7 %
- Prix du m³ d'eau Fr. 2.75 + TVA 2.5 %
- Taxe par compteur d'eau Fr. 50.00 + TVA 2.5 %
- Taxe de raccordement à l'eau potable Fr. 70.00 + TVA 2.5 %
- Taxe des eaux usées, par m³ Fr. 1.50 + TVA 7.7 %
- Taxe fédérale sur les eaux usées, par personne selon article 60b de la Loi sur les eaux Fr. 9.00 + TVA 7.7 %.

Taxe de chiens

Jusqu'en 2019, nous reversions sur ce que nous encaissons Fr. 10.- par chien au Canton. Depuis cette année et afin de financer notamment les refuges, cette part cantonale a été augmentée à Fr. 10.-. Le Conseil communal propose de la répercuter sur la taxe encaissée auprès des citoyens qui sont propriétaires de chiens.

Taxe cadastrale

En 10 ans, nous avons payé Fr. 443'090.- alors que nous n'avons encaissé que Fr. 160'772.-. L'augmentation à 0,20 0/00 représente une rentrée supplémentaire totale de Fr. 11'322.67 par année.

Quel effet à cette augmentation de 0,08 0/00 sur la facture des citoyens par rapport à la valeur officielle de leur immeuble ?

Montant de la valeur officielle	montant de l'augmentation
Fr. 150'000.00	Fr. 12.00
Fr. 200'000.00	Fr. 16.00
Fr. 250'000.00	Fr. 20.00
Fr. 300'000.00	Fr. 24.00
Fr. 400'000.00	Fr. 32.00
Fr. 450'000.00	Fr. 36.00
Fr. 500'000.00	Fr. 40.00

Thierry Créatin : il s'agit uniquement de stopper l'hémorragie. Ces dix dernières années notre endettement à cause de ce poste a augmenté de plus de Fr. 280'000.-.

Nathalie Brügger : pourquoi le taux de TVA est différent dans le domaine de l'eau potable ?

Michèle Cerf : parce que l'eau est considérée comme une denrée alimentaire.

Henri Erard : qui souhaite encore s'exprimer sur les chiffres qui vous ont été présentés, sur la quotité d'impôt ou les taxes ?

La parole n'étant plus demandée, M. le président propose de voter le budget, la quotité d'impôt et toutes les taxes en une fois, y compris les augmentations proposées ci-dessus. Cette manière de faire est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Le budget, la quotité d'impôt et les taxes sont acceptées à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 3

Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2020 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Pierre Clavel, conseiller communal.

Pour la localité de Buix, nous proposons le maintien du prix à Fr. 65.- le m2. Pour Montignez, nous proposons une augmentation du prix de Fr. 5.- le m2, soit Fr. 60.- le m2. Cette différence permettra de régler le solde de l'équipement à réaliser pour vendre ces parcelles. Il n'y a plus de terrains à bâtir communaux dans le village de Courtemaîche.

Robert Prongué : je suis étonné d'apprendre qu'il n'y a plus de terrains à Courtemaîche alors qu'il y a eu des discussions sans fin il y a quelques années.
Pierre Clavel : il y en aura à nouveau dès que le Plan d'Aménagement Local (PAL) sera approuvé. Il est actuellement à l'étude au canton et devrait être déposé publiquement en mars de cette année.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans opposition.

Point 4

Discuter et voter un crédit de Fr. 212'350.- destiné à financer les travaux de mise en conformité – étapes 0 et 1 – de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

M. le président salue la présence de M. Claude Gury, collaborateur auprès du bureau RWB Jura SA, Porrentruy. Il passe la parole à M. Daniel Fleury, conseiller communal.

Daniel Fleury informe les citoyennes et citoyens que la STEP de Montignez fera l'objet de nombreux travaux ces prochaines années. M. Gury présentera les deux premières étapes indispensables au bon fonctionnement de cette infrastructure. Il passe la parole à M. Gury.

Ce dernier projette sa présentation et explique le fonctionnement de cette SETP.

- Les principaux organes et leur utilisation
- Les principaux constats sur le réseau de canalisation
 - Le réseau proprement dit
 - Bassin d'eau pluviale
 - Dessableur et dégrilleur
 - Bassin biologique et bassin des boues et réserve d'eau
 - Local technique (soufflante et stock chlorure ferrique)

- Automatisation
- Traitement final (étang)
- Organisation
- Phots de différents éléments composant cette STEP
- Les travaux à réaliser en priorité
- Le coût des travaux et leur répartition.

Daniel Fleury remercie Claude Gury pour sa présentation. Il précise qu'une partie de cet investissement de Fr. 212'350.- sera prélevée sur un fonds.

Robert Prongué : qui s'occupe de ce dossier ?

Daniel Fleury : le bureau RWB Jura SA, M. Claude Gury.

Dominique Voirol : combien toucherons-nous de subventions ?

Claude Gury : il y aura très peu de subventions car il s'agit principalement de travaux d'entretiens.

Pierre-Yves Braun : il s'agit d'une usure standard ?

Claude Gury : oui. J'ai déjà traité des dossiers similaires. Nous sommes dans le même ordre de prix.

Thierry Créatin : une partie provient de l'âge de cette STEP, une partie d'un déficit de suivi et d'investissements. Nous allons former un de nos employés pour s'occuper de cette infrastructure. Le taux d'occupation sera de l'ordre de 20 %.

Gérard Maillard : de quand date cette STEP ?

Daniel Fleury : elle a été construite dans les années 1990.

Gérard Maillard : avec un peu de sérieux, on aurait pu économiser.

Daniel Fleury : il est important de planifier nos investissements pour ne pas avoir de surprises. On a décidé de prendre les choses en mains et ainsi avoir une vision sur le long terme. Il est facile de faire des économies mais un jour on le paie.

Philippe Faivre : combien avons-nous sur le fonds ?

J.-Pierre Brugnerotto : env. Fr. 184'000.-.

Thierry Créatin : on a décidé de réaliser en une fois les travaux que l'on aurait pu faire en deux ou trois ans. Nous établirons un plan d'investissements documenté.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans opposition.

M. le président remercie Claude Gury de sa présentation et explications et le libère.

Point 5

Discuter et voter un crédit de Fr. 75'142.- destiné à financer les travaux d'amélioration des cabanes forestières de Courtemaîche et Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

Ce point de l'ordre du jour est accepté tacitement, sans avis contraire.

Il est présenté par Mme Claudia Villard, conseillère communale. Elle projette les plans et devis.

Cabane forestière de Montignez

Construite en 1995

<u>Travaux</u>	<u>Coûts</u>
Cheminée intérieure	Fr. 4'000.00
Porte, fenêtres, bûcher, local WC	Fr. 6'500.00
Toilettes sèches	Fr. 5'400.00
Divers travaux préparatoires, maçonnerie, creusage, etc.	Fr. 4'500.00
Génératrice	Fr. 2'726.00
Frais permis, publication dans le Journal officiel	<u>Fr. 1'250.00</u>
Total général	Fr. 24'376.00
./. Travaux payé par Anim'Monti	<u>Fr. 4'000.00</u>
A charge communale	Fr. 20'376.00
	=====

En 2019, nous avons décidé de mettre la lumière dans cette cabane. Le matériel a été acheté. Il doit encore être posé.

Cabane forestière de Courtemaître

Construite en 1997

Elle a été louée une trentaine de fois en 2019

<u>Travaux</u>	<u>Coûts</u>
Cheminée intérieure	Fr. 11'470.00
Étanchéité cheminée, sortie canal fumée	Fr. 5'830.00
SAS d'entrée	Fr. 7'860.00
Toilettes sèches	Fr. 5'700.00
Génératrice	Fr. 2'726.00
Divers travaux préparatoires	Fr. 4'500.00
Frais permis, publication dans le Journal officiel	Fr. 1'250.00
Grill extérieur	Fr. 3'630.00
Charpente petit couvert	<u>Fr. 7'800.00</u>
Total général	Fr. 50'766.00 =====

Dominique Voirol : avez-vous prévu de réfectionner les chéneaux ?

Claudia Villard : oui.

Christian Bonardo : à quoi serviront les génératrices ?

Claudia Villard : pour amener l'électricité pour une cafetière par exemple.

Christian Bonardo : il faut prévoir la sortie de la fumée en façade. C'est dangereux de toucher à un toit végétalisé.

Daniel Ramseyer : que mettez-vous comme poêle pour un prix de Fr. 11'000.- ?

Claudia Villard : c'est un foyer sur pieds. Il est totalement ouvert.

Nathalie Brügger : on pourra utiliser la cheminée pour des grillades ?

Claudia Villard : oui.

Gérard Maillard : les deux génératrices seront entreposées dans des locaux fermés ?

Claudia Villard : oui, nous mettrons sous clefs le bois, la cabane, la génératrice.

Joël Pape : quel est le prix de location de ces cabanes ? Il y a une différence de prix entre les citoyens de Basse-Allaine et les gens de l'extérieur ?

Claudia Villard : actuellement pour une journée Fr. 30.- à Montignez et Fr. 50.- à Courtemaître. Pour les gens de l'extérieur c'est Fr. 80.- à Montignez et Fr. 140.- à Courtemaître. Nous allons revoir ces prix.

Hubert Froidevaux : avez-vous été visité celle de Boncourt ?

Claudia Villard : oui et aussi des autres.

Adeline Bonnot : quand réaliserez-vous ces travaux ?

Claudia Villard : dès que possible, mais nous devons encore entreprendre des démarches pour obtenir les permis de construire.

Hubert Froidevaux : vous allez revoir les places de parc ?

Claudia Villard : rien n'est prévu à ce sujet.

Mélanie Braun : vous allez emprunter l'argent ou utiliser des fonds pour ces investissements ?

Michèle Cerf : nous avons un fonds de Fr. 8'800.-. Le reste proviendra de fonds propres ou d'emprunt selon la décision du Conseil communal.

Adeline Bonnot : ferez-vous de la publicité pour louer ces cabanes ?

Thierry Créatin : priorité aux citoyens de la commune. Si on peut la louer à des gens de l'extérieur tant mieux.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans opposition.

Point 6 – divers

Dany Contreras, conseiller communal : nous allons mener à bien une étude sur les bâtiments communaux : écoles, abris PC, halles polyvalentes, bâtiments locatifs.

Nous souhaitons amener un équilibre financier, notamment au niveau des abris PC. Pour les bâtiments scolaires cela n'est pas possible. Les deux bâtiments locatifs sont actuellement rentables.

Nous avons mandaté un bureau d'ingénieur pour réaliser cette étude. Elle nous permettra de prendre des décisions.

Pour vous citoyens, il y aura certainement des changements au niveau du prix de certaines locations.

Yannick Rufer : qui fait l'étude et à quel prix ?

Dany Contreras : c'est le bureau CSD Ingénieurs à Porrentruy pour un coût de Fr. 13'000.-.

Thierry Créatin, maire.

Finances

Nous devons trouver des sources d'économies pour faire face à la baisse des rentrées fiscales et aux augmentations des charges, notamment celles liées à la patinoire de Porrentruy.

Administration communale

Nous allons planifier les retraites à venir des employés communaux. Revoir leur cahier des charges et le taux d'activité en tenant compte de la cyberadministration, de la digitalisation, de la reprise de certaines tâches par le canton, etc. Les employés participeront à ce processus.

Voirie

Une partie du déneigement a été confiée à un tiers. On a repris les discussions avec la commune de Boncourt pour une éventuelle collaboration. Nous souhaitons travailler ensemble pour les travaux qui nécessitent du matériel coûteux. Nous n'avons pas remplacé un tracteur.

Voirie – Ernest Monin

Ernest Monin est en arrêt maladie. Nous avons engagé quelqu'un pour le remplacer à un taux d'activité de 60 %.

Damien Bélet est bien occupé. Nous le remercions de sa disponibilité et du bon travail qu'il a fait notamment à la STEP de Montignez.

Doit-on occuper deux employés à 100 % ? Doit-on investir dans un nouveau véhicule plus adapté à nos besoins ? Le dernier tracteur acheté a coûté Fr. 80'000.-. Montant auquel il faut ajouter Fr. 70'000.- d'entretien et de réparations.

Déchets

Le SIDP gère les conteneurs semi-enterrés destinés à recevoir les sacs taxés. Nous gérons nos trois éco-points.

La loi a changé. Dès 2021 la taxe de mise en décharge va doubler. Cet argent sera utilisé pour dépolluer plus de 1'000 sites dans le canton.

C'est la commune qui sera chargée de refacturer les encombrants.

Nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle car il y a beaucoup d'incivilités. Trop de déchets déposés dans des bennes qui ne sont pas prévues à cet effet, en particulier dans celles du papier/carton.

Nous sommes ouverts à une déchetterie régionale, voire à des micros-déchetteries. G. Cuenat SA nous a présenté il y a quelques jours un projet innovant et intéressant mais il est viable pour une population d'env. 4'000 habitants. Nous discuterons avec les communes voisines.

Dans un premier temps, nous déciderons de l'emplacement sur lequel nous aménagerons les 4 conteneurs semi-enterrés pour Courtemaîche.

Écoles

Nous avons eu une séance la semaine passée avec le chef du service cantonal de l'enseignement. Les effectifs sont stables pour ces 4 prochaines années, c'est une bonne nouvelle.

Nous ne sommes pas satisfaits des locaux de Buix car des enfants doivent suivre des cours dans le local toilettes.

De plus, le bruit s'entend d'une classe à l'autre.

En collaboration avec les enseignants et la commission d'école, nous allons trouver des solutions.

Chemins forestiers et vicinaux

Le nouveau règlement devra être approuvé cette année. Merci à la commission communale de son excellent travail. Deux agriculteurs ont été intégrés dans cette commission.

Entretien des berges

Dans ce domaine également, un nouveau règlement devra être approuvé. Nous avons des obligations légales d'entretien. Une taxe sera fixée. La commune devra aussi participer financièrement.

Comme vous pouvez le constater le travail ne manque pas. Nous avons beaucoup de chantier en cours. Le Conseil communal et l'administration communale ne comptent pas leurs heures.

Les citoyennes et citoyens applaudissent M. le maire au terme de ses propos.

Dominique Voirol : pourquoi une partie de la piste cyclable Grandgourt – Buix est goudronnée et l'autre pas ?

Pierre Clavel : ce sera fait prochainement par le canton.

Dominique Voirol : le canton voulait « couper » le contour à la sortie du village de Courtemaîche, direction Grandgourt. Qu'en est-il ?

Pierre Clavel : c'est le canton qui est porteur de ce dossier.

Thierry Créatin : nous allons relancer le responsable cantonal des pistes cyclables.

Hubert Froidevaux : il y a un problème pour rejoindre la route cantonale depuis vers chez Althaus. La pente est trop élevée et c'est dangereux.

Pierre Clavel : pour la pente, on ne peut rien faire. Pour la sécurité, le canton doit encore mettre une signalisation en place.

Dominique Voirol : quand on n'arrive pas à monter, on descend de son vélo et on pousse.

Hubert Froidevaux : on ne peut pas monter avec une chaise roulante.

Pierre-Yves Braun : qu'en est-il de l'éclairage public à Montignez au niveau de l'enterrement des lignes ?

Dany Contreras : on est étroitement lié aux projets BKW Energie SA. Si nous faisons les travaux seuls, c'est à nous de supporter tous les frais.

Nous savons que les conduites et canalisations de Montignez sont en mauvais état. Elles seront certainement changées d'ici quelques années. On se coordonnera avec BKW Energie SA.

BKW Energie SA a la volonté d'enterrer ces lignes et nous de mettre de l'éclairage LED partout.

Pierre-Yves Braun : il n'y a plus d'ampoules pour les anciens lampadaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le président remercie les citoyennes et citoyens de leur présence, leur souhaite une bonne fin de soirée. Il clôt la séance à 21 h 45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Le secrétaire :

Henri Erard

J.-Pierre Brugnerotto